

Communiqué de presse

22 novembre 2018

Le temps partagé : une source d'emploi pour les professionnels

Alors que la norme était le CDI à temps plein il y a encore quelques années, est apparu le concept du temps partagé dès 1985. Une nouvelle forme de travail qui ne cesse de s'accroître en France. En quarante ans, se sont créés un peu partout en France des groupements d'employeurs, des associations, des réseaux ou clubs d'indépendants qui plaident en faveur d'une organisation du temps de travail collaborative. Parmi eux, le réseau Finaxim, leader aujourd'hui en France du temps partagé qui existe depuis 2000 et qui génère 350 missions par an en moyenne. Le temps partagé apparaît comme une réponse aux besoins de flexibilité et d'optimisation des coûts des PME et des start-ups.

En outre, une solution pour l'emploi et pour ceux qui aspirent à plus d'autonomie. Une utilité sociale en somme ?

Qu'est-ce-que le temps partagé ?

Le temps partagé permet à des entreprises (PME, start-ups) d'acquérir le savoir-faire d'un expert (en ressources humaines, en finance, en marketing, ...) pour un accompagnement dans la durée et pour un nombre de jours déterminé par mois. Cet expert, indépendant et entrepreneur, apporte ses compétences acquises au cours de son parcours professionnel, et nourrit les idées de ses clients grâce à son recul et regard externe. Il partage son temps entre plusieurs missions auprès de clients très variés.

Le temps partagé une source d'emploi

Plus de 430 000 professionnels en France travaillent en temps partagé. Selon David Bibard, fondateur du Portail du Temps Partagé, 93 % se disent satisfaits de leur situation et souhaitent conserver ce mode d'organisation. Un mode de travail qui séduit autant les hommes que les femmes et de plus en plus les trentenaires souhaitant harmoniser leurs temps professionnel et personnel. Les séniors représentent 60% des travailleurs à temps partagé; ils valorisent ainsi leurs savoirs et leurs expertises auprès de plusieurs entreprises et apprécient de finir leur carrière en toute autonomie et en toute liberté. Quant aux demandeurs d'emplois, ils estiment que le temps partagé est une solution au manque de recrutement dans leur domaine d'expertise. La diversité des missions séduit également les intervenants. En effet, la multiplicité des donneurs d'ordre réduit la dépendance économique ou d'autorité.

De l'utilité sociale du temps partagé

Le temps partagé s'adapte parfaitement à notre époque et à nos façons de penser le travail. Dans un contexte général où les arrêts liés au burn-out se multiplient et où la dépression et les maux de dos ne font que progresser en France, les salariés semblent de moins en moins heureux et de plus en plus stressés. Le management est à la peine dans nos PME où beaucoup ont le sentiment d'être surqualifiés pour leur poste. Qui plus est, la discrimination à l'embauche touche encore fortement les séniors et les femmes. On pense également à la

situation souvent précaire des micro-entrepreneurs qui ont peu ou pas de garanties sur leur activité.

Une dégradation globale de la qualité de vie au travail qui amène certains professionnels à travailler donc en temps partagé. Puisqu'il apporte un réel confort au quotidien : mutualisation des risques sur plusieurs entreprises, équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, autonomie, diversité des missions, choix des clients, liberté ...

Les modalités d'exercice du travail à temps partagé

À savoir que l'exercice du temps partagé peut prendre plusieurs formes : 28 % des professionnels à temps partagé ont leur propre structure (SARL, SASU, micro-entrepreneur) . 18 % ont choisi le portage salarial, 17 % ont rejoint une organisation dédiée au temps partagé comme Finaxim. D'autres cumulent le salariat avec le statut d'indépendant ou sont multisalariés.

Contact Presse :

Dorothee Arnould
darnould@finaxim.fr
06.82.51.15.53

Le service presse de Finaxim se tient à votre disposition pour tout reportage sur le travail en temps partagé et pour toute demande d'interviews de porte-parole Finaxim ou de ses clients.

À propos du groupe Finaxim :

Finaxim, leader du travail en temps partagé en France, <https://finaxim.fr/>

Le réseau existe depuis 2000, génère environ 350 missions par an en temps partagé, pour un CA cumulé de l'ordre de 10 millions d'euros en 2017. Le réseau compte une centaine d'intervenants dont 55 permanents répartis sur 50 bureaux et entités présents sur 10 régions.

- Travail en temps partagé, au profit des PME, start-up, filiales de groupes, associations...
 - 7 filières métiers : fonctions RH, Direction financière, Direction informatique, Direction marketing, achats, juridique, Direction commerciale
 - Des professionnels confirmés, immédiatement opérationnels, ayant acquis au préalable une expérience significative en entreprise
- Finaxim intervient également en management de transition, recrutement, conseil et formation, accompagnement individuel et collectif des salariés.